

**Maître James TURNER**  
**AARPI PLATON - MAGNE - TURNER - Avocats Associés**

6, Rue Molière - 83000 TOULON

**Email : [contact@pmt-avocats.fr](mailto:contact@pmt-avocats.fr) - Tél. : 04.94.93.64.64**

**(Renseignements fournis uniquement le matin)**

**Site internet pour consultation des documents : [pmt-avocats.fr](http://pmt-avocats.fr)**

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION**

**UNE MAISON D'HABITATION** élevée d'un étage sur rez-de-chaussée de 95 m<sup>2</sup> avec garage de 20 m<sup>2</sup>, située à proximité de la plage à **SAINT-CYR-SUR-MER 83270 (Var), 1239, Rue du Port d'Alon, Lieudit « La Moute »,**  
édifiée sur un terrain cadastré BN N° 10 pour 2.226 m<sup>2</sup> et BN N° 11 pour 183 m<sup>2</sup>.

**MISE A PRIX : 300.000,00 EUROS (TROIS CENT MILLE €UROS)**

Avec faculté de baisse du quart puis de moitié en cas de défaut d'enchères

**Visite assurée par Maître Patrick LAURE, Commissaire de Justice à TOULON, sur place, le Vendredi 1er Septembre 2023 de 14 h 30 à 15 h 30.**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU le JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 à 15 Heures,**  
aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier  
**près le Tribunal Judiciaire de TOULON,** au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

**La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :**

**Le Comptable du Pôle Recouvrement Spécialisé des Bouches du Rhône,** agissant en qualité de Comptable des Finances Publiques, domicilié en les Bureaux du Centre des Finances Publiques, Pôle de Recouvrement Spécialisé, 3 Allée d'Estienne d'Orves, CS 60435 à AIX-EN-PROVENCE CEDEX (13098).

Ayant pour Avocat constitué **Maître James TURNER,**

Membre de **l'AARPI PLATON-MAGNE-TURNER,** Avocats Associés au Barreau de TOULON.

### **DESIGNATION DES BIENS :**

Une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec garage, situé à SAINT-CYR-SUR-MER (Var), 1239 Rue du Port d'Alon, Lieudit « La Moute », cadastré section BN N° 10 pour 22 a et 26 ca et BN N° 11 pour 01 a 83 ca.

**Superficie de la maison : 95,04 m<sup>2</sup> et superficie du garage : 20,10 m<sup>2</sup>**

Le terrain est situé dans une pinède en restanque arborée de pins, situé à proximité de la plage.

Maison orientée Ouest-Est, édiflée sur un terrain en restanque, se compose :

- **Au rez-de-chaussée** : une cuisine, séjour, chambre, salle de bain, dégagement, toilettes, une terrasse.
- **A l'étage** : deux chambres, une salle d'eau, dégagement.
- Un garage.

Date de construction : 1995. Chauffage par climatisation réversible. Fosse septique.

Impôt foncier : environ 2.000 euros.

Fenêtre et porte-fenêtre : boiserie double vitrage. Volets en bois. Façade : crépi rose avec traces.

La maison est occupée par l'un de colicitant, en sa qualité de propriétaire indivis avec son compagnon.

Le terrain est clôturé, l'accès s'effectue par un portail en bois deux vantaux, ancien.

On pénètre dans la maison par une porte donnant dans la cuisine.

**Cuisine** : Plafond / Murs : peinture passée. Sol recouvert de carrelage ancien. La pièce dispose d'un plan de travail avec évier. La cuisine s'ouvre sur le séjour.

**Séjour** : pièce éclairée par une fenêtre et deux portes-fenêtres donnant à l'Est, l'Ouest et au Sud sur la terrasse. Plafond et pans de murs recouverts de

peinture en état et le sol recouvert de carrelage d'origine.

**Chambre 1** : Pièce éclairée par une fenêtre donnant à l'Ouest. Les plafond et pans de murs recouverts de peinture en état et le sol recouvert de revêtement linoleum.

**Salle de bains** : Pièce équipée d'une paillasse avec deux vasques, une baignoire avec douchette dont les pans de murs et le tablier sont faïencés de couleur rose. Le sol recouvert de carrelage en état.

**Toilettes** : WC avec réservoir.

Du séjour on accède à l'étage par un escalier qui donne sur un petit dégagement.

Les deux chambres donnent à l'Ouest. Les plafonds et pans de murs sont peints et le sol recouvert d'un revêtement imitation parquet.

**Salle d'eau** : équipée d'une cabine de douche avec receveur et un lavabo dont le plafond et les pans de murs recouverts de faïence bleue et le sol carrelé.

Au pied de la façade Ouest, se trouve le garage.

**Garage** : contigu à l'habitation, il est fermé par une porte basculante en fer avec fenêtre donnant vers l'Ouest.

**CONDITIONS POUR ENCHERIR :**

**Les enchères ne seront reçues**, conformément à la loi, que par le ministère d'avocats postulant près le Tribunal Judiciaire devant lequel la vente est poursuivie. Depuis le 01/09/2019, tout enchérisseur doit remettre préalablement, à son Avocat, l'attestation prévue à l'Article R 322-41-1 du Code des procédures Civiles d'Exécution qui dispose « Avant de porter les enchères, lorsque l'immeuble saisi est un immeuble à usage d'habitation ou un fonds de commerce d'un

établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, l'avocat se fait remettre par son mandant une attestation sur l'honneur indiquant s'il fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'Article L.322-7-1 et, lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle.

Si le mandant est une SCI ou en SNC, il indiquant également si ses associés et mandataires sociaux font l'objet ou non d'une condamnation à l'une de ces peines. Lorsque le mandant est une personne physique l'attestation mentionne ses nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile, ainsi que, lorsqu'il est né à l'étranger, les nom et prénoms de ses parents.

Lorsque le mandant est une personne morale, l'attestation mentionne sa dénomination et son numéro SIREN. S'il s'agit d'une SCI ou SNC, l'attestation mentionne également pour ses associés et mandataires sociaux, l'ensemble des informations requises, tant pour les personnes physiques que morales. L'attestation est datée et signée par le mandant. » Il devra en outre lui remettre un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 euros.

**SITE INTERNET :** Les pièces afférentes à la présente procédure et notamment le cahier des Conditions de Vente et le Procès-Verbal Descriptif de l'immeuble sont consultables sur le site : [pmt-avocats.fr](http://pmt-avocats.fr), site sur lequel une estimation approximative des frais et émoluments de vente peut être pratiquée.

## **OBSERVATIONS :**

Au cas où la vente des biens ci-dessus désignés donnerait lieu à la perception de la TVA, cette taxe sera de convention expresse et dans tous les cas à la charge de l'adjudicataire, payable au même titre que les frais, en sus du prix d'adjudication qui s'entendra hors taxe.

## **ENCHERES ET MISE A PRIX :**

L'adjudication aura lieu le **jeudi 14 septembre 2023 à 15 heures**, aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

**MISE A PRIX : 300.000,00 € (TROIS CENT MILLE EUROS), avec faculté de baisse du quart puis de moitié en cas de défaut d'enchères.**

Frais et droits en sus

**Pour tous renseignements**, s'adresser aux Avocats du Barreau de TOULON qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre communication du cahier des conditions de la vente (**N° 23/00035**) le consulter de 9 H à 11 H 30 au Greffe du Tribunal Judiciaire de TOULON, Place Gabriel Péri, où il a été déposé ou au Cabinet de Maître TURNER.

**Signé : James TURNER**